



NOS 5
ENGAGEMENTS
POUR PRÉVENIR
LA PERTE
D'AUTONOMIE
DES PERSONNES
ÂGÉES



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Les caisses de retraite accompagnent les personnes tout au long de leur vie, du suivi des carrières à la préparation de la retraite puis à son paiement, jusqu'à l'accompagnement personnalisé des retraités, en fonction de leurs besoins et de leurs fragilités.

L'enjeu de notre offre commune de prévention de la perte d'autonomie est de promouvoir le bien-vieillir en apportant une réponse adaptée à chaque retraité. Nous avons la conviction que la prévention joue un rôle essentiel pour bien vivre sa retraite, que cette prévention doit commencer le plus tôt possible et se prolonger à chaque âge de la vie. La politique de prévention interrégime prend appui sur une conception d'ensemble et couvre tout le champ de l'avancée en âge : adaptation du logement, développement et promotion de résidences autonomie, maintien du lien social.

Cette brochure présente nos actions de prévention déployées sur l'ensemble du territoire ainsi que nos grandes orientations stratégiques illustrées par des initiatives locales. Notre ambition est de vous proposer des projets innovants mis en œuvre localement dans le cadre d'une collaboration étroite avec les régimes de retraite complémentaire et l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux du bien-vieillir.

Les caisses de retraite vous invitent à les contacter afin de faire bénéficier à vos administrés ou ressortissants de leurs services sur l'ensemble du territoire.

Renaud Villard
Directeur général
de la Cnav

Michel Brault
Directeur général
de la CCMSA

Stéphane Seiller
Directeur général
du RSI

Gérard Rivière
Président
de la Cnav

Pascal Cormery
Président
de la CCMSA

Gérard Quevillon
Président
du RSI



Sur la base des orientations prises par leurs conseils d'administration en 2011, l'Assurance retraite¹, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Régime Social des Indépendants (RSI) ont insufflé une dynamique interrégime dans l'ensemble de leurs actions de prévention.

Forts des relations qu'ils entretiennent avec les retraités, dès la préparation et le passage à la retraite, les trois régimes structurent leurs interventions selon trois niveaux complémentaires :

- > des informations et des conseils pour bien vivre sa retraite et anticiper sa perte d'autonomie ;
- > des programmes d'actions et d'ateliers collectifs de prévention à destination de publics ciblés sur l'ensemble du territoire ;
- > des actions individuelles à destination des plus fragiles reposant sur l'évaluation globale des besoins à domicile et des plans d'aide personnalisés.

Les caisses de retraite possèdent tous les atouts pour répondre aux objectifs d'anticipation du vieillissement :

- > la connaissance des retraités et la capacité de repérage des retraités les plus fragilisés pour les sensibiliser au bien-vieillir et ainsi contribuer à la politique globale de l'âge ;
- > en tant que service public de la Sécurité sociale, les caisses de retraite adoptent une approche globale du vieillissement et agissent ensemble ;
- > présentes sur les territoires sous un label commun « Pour bien vieillir », les caisses agissent pour développer une culture de la prévention qui s'adresse à chaque retraité.

Les caisses de retraite ont formalisé leur offre commune interrégime à travers la signature en janvier 2014 d'une convention « La Retraite pour le Bien Vieillir – L'offre commune interrégime pour la prévention et la préservation de l'autonomie ».

Cette convention a vocation à s'ouvrir à d'autres régimes de retraite, qui souhaiteraient s'inscrire dans la même démarche pour garantir une équité de traitement entre tous les retraités quel que soit le régime d'affiliation.

En décembre 2016, la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) a d'ailleurs confirmé son adhésion à cette démarche.

1. Le réseau de l'Assurance retraite est composé de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), des caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat), des 4 caisses générales de Sécurité sociale (CGSS) et de la Caisse de Sécurité sociale (CSS) de Mayotte.

Informier et conseiller les retraités sur le bien- vieillir,
en proposant sur l'ensemble du territoire des ateliers en petits groupes pour des conseils personnalisés, sur des thématiques telles que :

Les ateliers Bienvenue à la retraite

Contexte

Le passage à la retraite constitue un moment important pour délivrer des messages de prévention « parce qu'il s'agit d'un moment clé où les personnes peuvent être davantage réceptives à un discours de promotion du vieillissement actif, et parce qu'il s'agit d'une étape qui permet de déceler très en amont certaines situations de fragilités¹ ».

Il s'agit aussi d'une période de transition, synonyme de certains changements, qu'il faut accompagner. Nous avons donc développé une offre de sensibilisation, d'information et de conseils pour les jeunes retraités, en s'appuyant sur les relais de prévention que sont les agences retraites et sur certains outils spécifiques (livrets d'information, contenus web et vidéo sur reponses-bien-vieillir.fr, etc.)

Objectifs

- ▶ Délivrer des messages essentiels sur la prévention du vieillissement (bienfaits de l'activité physique, de l'activation cérébrale, de l'hygiène alimentaire, des relations avec les autres) afin de permettre aux jeunes retraités de mieux vivre leur retraite.
- ▶ Réunir, informer, favoriser les échanges d'idées entre les retraités pour leur apporter des éléments de réflexion supplémentaires.
- ▶ Informer les nouveaux retraités sur les diverses structures ou associations proposant des activités près de leur domicile.

Les ateliers du bien- vieillir

Contexte

Ce programme, déployé depuis 2005, permet aux seniors de s'inscrire dans une démarche globale de prévention santé en échangeant sur leurs comportements quotidiens et les bonnes pratiques à acquérir pour un vieillissement réussi.

Ces ateliers se basent sur une méthode interactive conjuguant contenu scientifique, conseils ludiques et convivialité. Ils sont animés par des bénévoles, des travailleurs sociaux et des médecins, formés spécifiquement à ce programme d'éducation à la santé.

Chaque cycle est composé de 7 ateliers du bien- vieillir :

- > « Bien dans son corps, bien dans sa tête » ;
- > « Pas de retraite pour la fourchette » ;
- > « Les 5 sens en éveil, gardez l'équilibre » ;
- > « Faites de vieux os » ;
- > « Dormir quand on n'a plus 20 ans » ;
- > « Le médicament, un produit pas comme les autres » ;
- > « De bonnes dents pour très longtemps ».

1. Rapport Aquino « Anticiper pour une autonomie préservée : un enjeu de société » remis le 11 mars 2013 au Premier ministre.

Objectifs

- ▶ Mieux responsabiliser les seniors vis-à-vis de leur capital santé.
- ▶ Prévenir les troubles liés au vieillissement.
- ▶ Favoriser les comportements pour un vieillissement réussi.
- ▶ Favoriser le lien et les relations sociales.

Les ateliers de stimulation de la mémoire et des fonctions cognitives pour conforter l'autonomie et les relations sociales

Contexte

Selon l'étude de la Drees et de l'Insee (2008), « près de 36 % des personnes de plus 60 ans se plaignent de trous de mémoire ».

Par ailleurs, on reconnaît aujourd'hui l'impact sur le cerveau de nos alliés naturels : l'exercice physique régulier, une alimentation équilibrée, le respect des cycles du sommeil, les stimulations intellectuelles, psychoaffectives et sociales, la régulation du stress, etc.

Les programmes de stimulation de la mémoire sont composés d'une dizaine de séances, organisées par des animateurs formés. Les participants, en groupe et dans une ambiance conviviale et dynamique, partagent leurs expériences et leurs savoirs afin d'entretenir et cultiver leur mémoire. Le programme détaille les stratégies de mémorisation et les différentes mémoires (visuo-spatiale, les mots, les chiffres, etc.)

Ateliers mémoire, Peps Eurêka... sont les différents noms de ces ateliers.

Objectifs

Permettre à chaque participant de :

- ▶ comprendre le fonctionnement de la mémoire et tous les facteurs qui l'influencent ;
- ▶ améliorer la qualité de vie par la stimulation et le développement de la mémoire ;
- ▶ favoriser la confiance des personnes en elles-mêmes ;
- ▶ encourager le lien social.

Les ateliers équilibre

Contexte

Une personne âgée de plus de 65 ans sur 3 et une sur 2 après 80 ans vivant à domicile chute dans l'année.

Ceci entraîne :

- > 450 000 blessures par an ;
- > 110 000 hospitalisations ;
- > plus de 9 000 décès ;
- > 1/3 des seniors développe un sentiment de peur de chuter, ce qui peut entraîner une appréhension à la marche impliquant récurrences et risque de repli sur soi, donc une perte d'autonomie.

Objectifs

- ▶ Diminuer le risque de chute en :
 - > améliorant ou en maintenant la fonction d'équilibration ;
 - > renforçant les capacités physiques ;
 - > réduisant l'appréhension de la chute.
- ▶ Diminuer l'impact physique et psychologique de la chute.
- ▶ Garder ou retrouver la confiance en ses capacités et l'estime de soi.
- ▶ Inciter à la reprise d'une activité physique régulière.
- ▶ Favoriser le lien social.

Les ateliers nutrition

Contexte

Une alimentation équilibrée associée à une activité physique régulière est un facteur de protection de la santé. Elle aide à prévenir de nombreux cancers et des maladies cardiovasculaires, qui représentent 550 000 décès par an. Elle est également impliquée dans la protection contre le diabète, l'obésité, l'ostéoporose et autres.

Objectifs

- ▶ Comprendre le rôle de l'alimentation dans la prévention santé.
- ▶ Informer sur l'équilibre alimentaire.
- ▶ Sensibiliser sur l'évolution des comportements alimentaires.

Pour finaliser une approche globale de l'alimentation, la dimension économique peut également être abordée pour acheter et cuisiner à moindre coût, notamment pour les publics précaires ou à faibles revenus.

Les outils et supports de communication

L'Inpes a élaboré des outils de prévention et des supports de communication en partenariat avec les acteurs de l'interrégime dans le cadre d'une convention. L'objectif est notamment le renforcement de l'information et de la sensibilisation des retraités, de leur entourage et des professionnels concernés par le vieillissement.

Les supports à destination du grand public

- > Des supports d'information (brochures, vidéos, etc.) et des conférences de sensibilisation.
- > **www.pourbienvieillir.fr**, le site conçu en interrégime avec Santé publique France proposant aux retraités des articles, jeux, conseils d'experts, vidéos, etc. et aux professionnels des ressources pour approfondir leurs connaissances sur les thématiques du bien-vieillir : documentation, veille thématique, outils pour concevoir, déployer et évaluer des actions de prévention, etc.
 - La web série « Agence des réponses Bien vieillir »
 - Des brochures sont également téléchargeables :
 - la brochure « **Vieillir...et alors ?** », conçue autour du plaisir et du mouvement, est destinée aux jeunes seniors (55-75 ans) ;
 - la brochure « **Bien vivre son âge** » concerne les personnes âgées de 75 ans et plus.
- > « **Bonne journée bonne santé** » est un dispositif à destination des personnes de plus de 55 ans en situation de précarité économique, sociale ou culturelle, éloignées du système de santé mis à disposition des professionnels en 2017.

Les outils pour les professionnels

Guide d'aide à l'action « bien-vieillir » pour les acteurs des régimes de retraite.

Les régimes de retraite en partenariat avec Santé publique France ont édité un guide méthodologique des actions collectives bien-vieillir. Il s'agit de contribuer à une harmonisation des pratiques professionnelles chez les acteurs, basée sur un socle commun en matière d'implantation et d'évaluation à court et moyen terme. Cela permet aussi d'introduire plus de complémentarité dans leurs interventions auprès des aînés. Une formation en e-learning et présentiel, élaborée par l'interrégime et Santé publique France, aide à s'approprier le guide par des cas pratiques et une illustration concrète des méthodologies proposées.

- > Formations « bien-vieillir » Santé publique France à destination des chargés des actions collectives et partenariats.

Une formation « bien-vieillir » a été expérimentée dès 2014 auprès de 100 agents des caisses de retraite (l'Assurance retraite, MSA, RSI) en charge des actions collectives et des partenariats.

L'objectif de cette expérimentation est double :

- ▶ garantir que les professionnels des caisses de retraite intègrent dans leurs pratiques professionnelles le bien-vieillir dans une approche globale de la santé, et permettre ainsi la création d'un « réseau de référents bien-vieillir interrégimes » ;
- ▶ fournir des supports de formation pour que ces agents puissent aider à mettre en œuvre dans leur caisse un dispositif de formation « bien-vieillir » auprès des structures évaluatrices et des animateurs d'ateliers collectifs.



Les autres actions innovantes de prévention

À destination du grand public

Des outils existent également au niveau local et peuvent être consultés ou utilisés :

> Les Zastuces (Bourgogne-Franche-Comté) : www.leszastuces.com

Promotion et déploiement national d'une pièce de théâtre intitulée « Vieillir, c'est vivre ! » de la Compagnie 5^e Saison Productions.

Dans le cadre de leur politique de promotion du bien-vieillir et de prévention, les caisses de retraite ont souhaité mettre en place une tournée nationale de la pièce de théâtre « Vieillir, c'est vivre ! », à raison d'une représentation par région de 2014 à 2016.

Cette action permet d'accompagner les efforts de développement de l'interrégime dans l'ensemble des régions par le portage d'une initiative commune de communication grand public et institutionnelle à portée nationale.

Cette pièce de théâtre a été conçue à l'initiative de l'interrégime en région Aquitaine en collaboration avec la Compagnie 5^e Saison Productions. Elle a remporté un franc succès auprès d'un millier de retraités aquitains depuis 2013. Ce spectacle musical et burlesque est couplé à une conférence amenée à expliquer les bases du bien-vieillir et faire réagir le public.

Les objectifs de la pièce de théâtre

- ▶ Donner un message positif sur la prévention aux partenaires et aux retraités.
- ▶ Faire la promotion du bien-vieillir.
- ▶ Favoriser un regard positif sur l'avancée en âge.
- ▶ Faire prendre conscience des possibilités de prévention.

Engagement n°2

Proposer une évaluation globale des besoins à domicile si des difficultés apparaissent au quotidien.

En fonction de l'évaluation, les caisses de retraite peuvent proposer aux retraités autonomes (GIR 5 et 6) :

- > des prestations utiles au bien-être du retraité dans des domaines variés : aides à la vie quotidienne, aides aux loisirs, aides aux transports, assistance sécurité, etc. ;
- > des aides pour améliorer la qualité de vie à domicile : participation financière à l'achat/pose d'aides techniques, aides pour les travaux d'adaptation du logement.

En 2016, plus de 250 000 retraités ont pu bénéficier d'une évaluation globale des besoins.

Dossier d'évaluation interrégime

Pour mieux répondre aux besoins des retraités les plus fragiles, les caisses de retraite se sont dotées, en 2014, de la grille Fragire : un outil de mesure de la fragilité et de ses causes. Cet outil interrégime axé sur le ressenti de la personne, remet le retraité au centre du dispositif d'évaluation.

Il vise à détecter, parmi les retraités non dépendants (classés en GIR 5 et 6), les personnes en situation à risque et identifier leur niveau de fragilité.

Il complète la grille Aggir qui reste le support permettant de définir le GIR et d'orienter vers le type de prise en charge adaptée.

Objectifs

- > Proposer une grille de mesure de la fragilité et de ses causes, au regard d'une caution scientifique et des résultats d'une étude pilote.
- > Produire une grille administrable à domicile par un évaluateur de profil « travailleur social », sans compétences médicales, permettant d'avoir une approche « synthétique » de la fragilité.
- > Mettre à disposition des évaluateurs un outil simple et rapide leur permettant de prioriser les types et le volume d'aide à apporter en fonction du degré de fragilité identifié.
- > Participer à l'homogénéisation des pratiques de l'évaluation.
- > S'appuyer sur le ressenti et la prise en compte de l'environnement de la personne.

Structures d'évaluation : formation des évaluateurs

Les professionnels de l'évaluation sont soutenus et accompagnés dans leur pratique professionnelle par différents moyens mis en œuvre par les caisses de retraite tels que la formation, les réunions d'échange de pratiques, les entretiens individuels...

Le dispositif de formation proposé vise à :

- ▶ acquérir une méthodologie pour évaluer les besoins, les attentes des personnes âgées et repérer la fragilité de ce public ;
- ▶ acquérir ou renforcer des connaissances sur la personne âgée et son environnement en vue de son évaluation ;
- ▶ recenser l'offre de service Action sociale sur le territoire d'intervention géographique, pour dispenser information et conseil auprès des personnes âgées.

En 2016 et 2017, l'ensemble des structures d'évaluation des besoins à domicile ont reçu une formation afin de garantir un socle commun de connaissances et de compétences. Cela contribue à professionnaliser et reconnaître un métier en développement tout en améliorant les pratiques professionnelles.

Contenu des actions individuelles à destination des retraités les plus fragiles : les paniers de services

Les caisses de retraite expérimentent des interventions en matière de prestations individuelles selon une logique de paniers de services.

L'expérimentation de paniers de services répond au besoin d'accompagnement de l'évolution des besoins au fil de la mise en œuvre des plans d'aide. L'élaboration des paniers de services repose sur les principes suivants :

- > le contenu des différents paniers de services doit correspondre à des niveaux de fragilité différents afin d'apporter une réponse adaptée aux retraités ;
- > les paniers de services doivent intégrer des prestations diversifiées favorisant le maintien du lien social du retraité ainsi que des informations et conseils en prévention, essentiels en matière de prévention de la perte d'autonomie.

Une évaluation globale des besoins du demandeur, par la grille Fragire, permettra une orientation « naturelle » des publics vers l'un des paniers de services définis.

Trois offres de services graduées sont identifiées pour des publics ou demandeurs aux niveaux de fragilité distincts.

Engagement n°3

Accompagner les retraités dans les situations particulièrement difficiles : perte d'un proche, retour à domicile après hospitalisation, etc.

En effet, ces situations de rupture sont souvent la cause d'une dégradation de l'autonomie des personnes âgées.

Près de 500 000 retraités ont bénéficié d'aides individuelles destinées à favoriser le maintien à domicile, dont 70 000 retraités ayant été confrontés à une situation particulièrement difficile.

Offre interrégimes de retraite pour le retour à domicile après hospitalisation

S'appuyant sur des dispositifs expérimentaux locaux, les caisses de retraite développent une offre interrégime de retraite pour le retour à domicile après hospitalisation. Cette réflexion délimitera les contours d'un dispositif commun afin de favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées.

Lutte contre l'isolement, maintien du lien social et soutien d'un proche dépendant ou en difficulté

Charte territoriale des solidarités avec les aînés

Parmi les situations de rupture, il y a aussi l'isolement social des personnes âgées. Un collectif de mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés (Monalisa) a été créé en 2013 pour répondre de manière collective à cet enjeu majeur de société. En complément, les caisses de retraite soutiennent un partenariat local qui permet à l'ensemble des acteurs d'un territoire d'acter leur synergie : la charte territoriale des solidarités.

Il s'agit d'engager un processus de développement social local et de diagnostic territorial concernant la population âgée, axé sur l'organisation des solidarités et le développement de services et structures professionnels dans les domaines de la santé et du social. Des axes de travail sont priorisés pour ensuite déclencher des actions telles que favoriser le maintien à domicile, développer le lien intergénérationnel, valoriser les savoirs des aînés, organiser les services autour des retraités, soutenir les aidants...

Ainsi, les cinq champs d'actions principaux sont :

- > le soutien au lien social et aux solidarités de proximité ;
- > la valorisation des engagements et de l'expérience des retraités ;
- > la promotion du « bien vivre avec son âge » et de la prévention ;
- > le développement ou le maintien d'une offre de services ou de formules d'hébergement de proximité ;
- > l'amélioration de l'accès aux services de santé pour tous.

Dispositif « Seniors en Vacances » de l'ANCV

S'agissant de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), les caisses de retraite soutiennent le programme Seniors en vacances (SEV) notamment pour les bénéficiaires de son action sociale qui se trouvent en situation de fragilité économique ou sociale. Ce soutien se traduit principalement par des actions de communication conjointe sur le programme SEV en direction des nouveaux retraités et une incitation au départ des retraités les plus fragiles, dans le cadre de ce dispositif, sous la forme d'une prise en charge financière plafonnée du coût du séjour.

Aide aux proches aidants

Les aidants familiaux représentent un atout majeur pour les personnes âgées qui ne peuvent plus assumer leur quotidien seules. Les proches prennent alors le relais, chaque jour ou plusieurs fois par semaine, amenant souvent à des situations très difficiles : épuisement, difficultés financières, manque de temps pour soi et de reconnaissance, isolement... Des dispositifs, soutenus par les caisses de retraite, existent pour accorder du répit aux aidants, leur permettre d'échanger sur leur quotidien, voire de prendre le relais avec la personne aidée via le baluchonnage (des professionnels viennent au domicile de la personne aidée pour une ou plusieurs nuits). Cela commence par le repérage des aidants via les travailleurs sociaux ou des requêtes informatiques selon le ciblage souhaité.

Un accompagnement est proposé aux aidants par les caisses de retraites pour leur donner des conseils sur l'habillement, l'alimentation, l'évolution des maladies afin qu'ils puissent continuer à aider leur proche ou entamer des démarches pour passer la main à d'autres professionnels ou institutions.

Engagement n°4

Favoriser le développement de logements adaptés au vieillissement, garantissant davantage de sécurité et de services : logements-foyers, Marpa, etc.

Ces lieux de vie collectifs, renommés « résidences autonomie » par la loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement, plus que de simples structures d'accueil, se veulent porteurs d'un véritable projet de vie sociale centré sur la prévention de la perte d'autonomie. Ils proposent des logements accompagnés de services de qualité dans un cadre architectural adapté au vieillissement.

En 2016, plus de 400 projets ont été soutenus et plus de 80 millions d'euros de prêts à taux zéro accordés pour financer des résidences autonomie. Les résidences autonomie présentent de nombreux avantages pour les collectivités territoriales, en ce qu'elles :

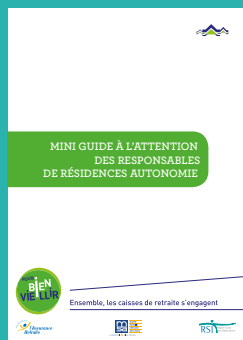
- > constituent une offre d'habitat social diversifiée adaptée au vieillissement ;
- > permettent de dynamiser les territoires ;
- > correspondent à une réponse aux attentes des personnes âgées autonomes fragilisées.

Les résidences-autonomie

Les logements-foyers sont devenus avec la Loi d'adaptation de la société au vieillissement des résidences-autonomie. Ils sont destinés à accueillir des personnes âgées autonomes dans des logements indépendants, à titre de résidence principale. Il s'agit concrètement d'immeubles comportant entre 30 et 80 logements. Les appartements proposés vont du T1 au T2 pour les couples. Ils sont équipés d'une petite cuisine et parfois d'une terrasse. Certains offrent également des places de parking pour les locataires.

Les prestations minimales attendues sont les prestations d'administration générale, la connectique nécessaire pour recevoir internet, la télévision et installer le téléphone, la mise à disposition et l'entretien de locaux collectifs, l'accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention, l'accès à un service de restauration et de blanchisserie par tous moyens. Un dispositif de sécurité apportant au résident 24h/24h une assistance par tous moyens et lui permettant de se signaler doit également être proposé.

L'établissement peut bénéficier d'un forfait autonomie qui permettra de financer tout ou partie des actions individuelles ou collectives de prévention. Les résidences-autonomie ne pourront accueillir de personnes en perte d'autonomie que si le projet d'établissement le prévoit et si deux conventions de partenariat sont conclues avec un EHPAD d'une part et avec un service de soins infirmiers à domicile, un service polyvalent d'aide et de soins à domicile, un centre de santé, des professionnels de santé ou un établissement de santé d'autre part.



Les établissements pourront accueillir des personnes handicapées, jeunes travailleurs ou étudiants dans la limite de 15 % de la capacité autorisée. La gestion d'une résidence-autonomie peut être assurée par un CCAS, une association ou une entreprise privée. Un guide à destination des responsables de résidences-autonomie a été réalisé afin d'accompagner les évolutions de ces structures.

Les Marpa

Le concept de la Marpa est une spécificité de la MSA. Ce sont des structures de 24 résidents maximum, situées en centre bourg, avec de véritables logements individuels et le recours à un panel de services à la carte.

Chaque personne retraitée dispose de son propre logement de plain-pied, T1 bis ou T2 pour les couples. Chaque logement a sa propre cuisine, un accès privatif et un jardinet.

Cet habitat est particulièrement adapté aux personnes âgées en situation de fragilité ou d'isolement. Au quotidien, l'équipe de la Marpa propose des activités axées sur les savoir-faire, les centres d'intérêt et les projets des résidents. Les Marpa sont très ancrées dans la vie sociale (clubs des aînés, associations, commerces, etc.). L'intergénération est aussi encouragée par des activités organisées en commun avec les enfants de l'école communale. Ces structures travaillent en collaboration avec les professionnels du secteur médical (médecin traitant, infirmières, spécialistes, etc.) et médico-social. La différence avec un logement classique est la sécurisation du bâti assurée 24h/24. Par ailleurs, les résidents sont accompagnés selon leurs besoins par une équipe de professionnels qui coordonne l'ensemble des services autour des personnes accueillies. Une charte Marpa permet de régir les principes de vie partagés.

L'habitat regroupé

L'habitat regroupé constitue une offre nouvelle de lieux de vie collectifs qui se déploie aussi bien en ville que dans les campagnes. L'objectif de cette offre d'habitat, autrement appelée « béguinage » ou « domicile partagé », est de permettre à des personnes âgées, notamment celles vivant isolées, de continuer à vivre dans un logement individuel ordinaire et dans un cadre sécurisant, non loin de leur ancienne habitation.

En principe, ces logements ne sont pas assortis de services propres et sont le plus souvent couplés à une offre de services personnalisée : aide à domicile, téléassistance, portage de repas, animations, activités, etc.

Cette offre d'habitat peut être définie par la création simultanée de logements individuels regroupés (au moins trois appartements ou maisonnettes souvent avec un jardin, un garage, etc.) situés en plein centre bourg ou centre-ville autour d'un service dédié à l'accompagnement des locataires dans certains actes de la vie quotidienne. Tous ces services ont en commun d'assurer une permanence auprès des personnes, qui peuvent les solliciter en cas de besoin. Cette offre est également conçue pour être un lieu créateur de liens et d'échanges entre les locataires et la population locale, afin de favoriser le lien social.

Engagement n°5

Simplifier les démarches en collaborant avec de nombreux partenaires dont les collectivités territoriales.

Ces partenariats doivent contribuer à coordonner les interventions et surtout simplifier les démarches des personnes âgées.

Conseils départementaux

Les caisses de retraite s'engagent à œuvrer ensemble pour que la mise en œuvre de l'offre commune interrégime favorise le partenariat avec les Conseils départementaux. Ce partenariat doit contribuer à coordonner les interventions et surtout simplifier les démarches pour le public et améliorer le service rendu, et ce plus spécifiquement sur deux chantiers :

- > l'échange d'informations autour des bénéficiaires d'aides individuelles,
- > la reconnaissance mutuelle des évaluations.

Agences régionales de santé

Le travail des trois régimes autour de la sortie d'hospitalisation s'accompagnera d'une concertation et d'une réflexion avec les agences régionales de santé afin de renforcer les coordinations avec les professionnels de santé, notamment dans le cadre des expérimentations du parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

Conférences départementales des financeurs

L'article 3 du Projet de loi pour l'adaptation de la société au vieillissement instaure la création dans chaque département d'une conférence des financeurs avec la participation des régimes de base d'assurance vieillesse. Cette conférence est présidée par le Conseil général. La vice-présidence est assurée par l'ARS.

Au moins 40 % des crédits de la Conférence des financeurs sont à cibler sur les GIR 5 et 6.

Plan proximité et autonomie de l'avancée en âge (P3A)

Le plan proximité et autonomie de l'avancée en âge - P3A - s'est substitué au plan Papa et marque la volonté commune des branches maladie, vieillesse et de l'interrégime de renforcer leur coordination en matière de promotion du bien vieillir et de prévention de la perte d'autonomie.

Cette coordination doit permettre un meilleur repérage et accompagnement des situations de risque de fragilité.

Public visé

Les assurés sociaux touchés par la maladie ou par un contexte social difficile qui les rend fragile vis-à-vis du risque de dépendance.

Objectifs

Accompagner dans l'accès au droit, l'aide à la vie quotidienne et la prévention santé pour permettre le maintien à domicile et éviter les (ré)hospitalisations ou placement en structures d'accueil.

Les programmes nationaux d'actions coordonnées sur lesquels le plan est basé sont les suivants :

- > passage à la retraite (Aspa, invalides) ;
- > campagne d'information et ateliers sur la prévention autour de l'avancée en âge ;
- > sortie d'hospitalisation Prado/ARDH.

Le plan P3A intègre les offres déjà existantes émanant de l'Assurance retraite (type action sociale en faveur des aidants, des travailleurs migrants ou des proches d'une personne placée en établissement) et les offres de la CNAMTS (ACS, CMU-C).

Par ailleurs, il incite à de nouvelles expérimentations :

- > bilans de santé seniors ;
- > informations collectives (forums de proximité) ;
- > procédure d'aides à la vie à la sortie d'hospitalisation ;
- > guichet concertés CPAM/Caisse de retraite du régime général (présence réelle ou virtuelle de deux techniciens maladie et vieillesse) auprès des assurés.

Observatoires régionaux des situations de fragilité

Les Observatoires régionaux des situations de fragilité visent à identifier les facteurs de risque de fragilité afin de repérer les difficultés d'accès aux droits, aux soins et aux dispositifs de prévention notamment des seniors. Cela contribuera ainsi à la réduction des inégalités sociales en santé, à partir des données Retraite (identification, prestations) et Maladie (accès aux droits et aux soins) des organismes de protection sociale.

Au travers de ces Observatoires, il s'agit de :

- ▶ **identifier les territoires prioritaires d'intervention** en vue de développer des actions concertées en lien avec les partenaires locaux ;
- ▶ **cibler les publics à risque de fragilité** pour leur proposer en interface Maladie/Retraite des offres de services proactives et de proximité ;
- ▶ **mesurer l'impact des actions de prévention** sur le niveau de risque de fragilité des assurés ou retraités.

Par ailleurs, au travers des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dynamiques, ils mettent à disposition des partenaires certaines données territorialisées visant à démontrer la pertinence des territoires d'intervention et à élaborer des diagnostics sociaux locaux partagés, fondés sur les facteurs de risques identifiés sur le champ de la fragilité sociale.

Offre commune interrégime est portée par des structures interrégimes

Les trois régimes de retraite se sont associés afin de créer des structures interrégimes impulsant les orientations politiques, le pilotage et la mise en œuvre des actions sur l'ensemble du territoire. Les structures interrégimes coordonnent et déploient l'ensemble des actions et le personnel est outillé dans un souci de qualité et d'amélioration des pratiques. Ces structures peuvent prendre la forme d'une association (Asept, etc.), d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS, etc.) ou encore d'un groupement d'intérêt économique (GIE). Ces structures peuvent également accueillir d'autres régimes (CNRACL, Régime des Mines, etc.).



NOS 5
ENGAGEMENTS
POUR PRÉVENIR
LA PERTE
D'AUTONOMIE
DES PERSONNES
ÂGÉES

Edition : L'Assurance retraite, la Mutualité Sociale Agricole,
le Régime Social des Indépendants.

Création : Parimage.

Parution : Mise à jour juin 2017.



Le label "Pour bien vieillir" permet d'identifier les actions de prévention proposées par vos caisses de retraite.

● www.pourbienvieillir.fr